



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELB26_07_0026

OBJET :

Sollicitation d'une nouvelle enquête publique pour la mise en conformité des périmètres de protection du captage de Bonaygues, commune de FOIX

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jérôme BLASQUEZ, du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Reyes CRUZ, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Alain CHAUCHE, Patricia TESTA, Jean-Emmanuel PEREIRA, Gilles BICHEYRE, André SANCHEZ, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Dominique FOURCADE, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Charles LEDUC, Marc SANCHEZ, Jean-Yves RIPOLL, Henri BENABENT, Laetitia LOUBIERES, Alain NAUDY

PROCURATIONS :

Francis MAGDALOU donne procuration à Pierre VIEL
Jean-Michel SOLER donne procuration à Joëlle EYCHENNE
Christine TEQUI donne procuration à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant que la source de Bonaygues, située sur la commune de Foix, ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine.

Considérant qu'il est projeté d'utiliser cette ressource pour l'alimentation en eau potable de Foix. Elle alimentera l'usine de production d'eau potable du Vignoble. Pour ce faire, une démarche de régularisation administrative de ce captage a été entreprise.

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique ;
- une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

Considérant que le 3 septembre 2024, le Conseil d'Administration du SDMEA a validé le dossier d'instruction. L'enquête publique associée s'est déroulée du 22 mai au 12 juin 2025.

Considérant que les services de l'Etat n'ont pas produit l'arrêté préfectoral dans le délai réglementaire d'un an à compter de la date de fin d'enquête publique, à cause de difficultés administratives.

La tenue d'une nouvelle enquête publique est nécessaire.

Le dossier d'instruction sera identique à celui rédigé précédemment.

Le dossier est ainsi soumis au vote du Bureau comme suit :

Sollicitation d'une nouvelle enquête publique pour la mise en conformité des périmètres de protection du captage de Bonaygues, commune de FOIX

Majorité

Horaire	09/07/2026 20:14:30	Votants	17 voix
Scrutin Public	A voté	17 voix	
Majorité requise	Simple Exprimé / 100,00 %	17 voix	
Majorité relative des voix exprimées			

Pour	100,0 %	17 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		0 voix

- ♦ **APPROUVE,**
la nouvelle enquête publique.
- ♦ **AUTORISE,**
Mme la présidente à signer tout document afférent